



Cognac, un rendement annuel de 12 hl d'alcool pur par hectare

mercredi 31 mai 2017, par [lpe](#)

La filière Cognac a validé, au sein de la Section ODG (Organisme de Défense et Gestion) du BNIC, un rendement annuel Cognac pour l'année 2017, à hauteur de 12,00 hl AP/ha. Ce rendement répond à la forte demande des marchés (+ 6,3 % sur l'année mobile arrêtée au 31 mars 2017). Le rendement est désormais pleinement intégré à l'outil prospectif de la filière : le Business Plan Cognac.

Un rendement 2017 à hauteur de 12 hl AP par ha

Sur proposition de l'Assemblée Plénière du BNIC, la Section ODG du BNIC a validé le 23 mai un rendement annuel Cognac pour l'année 2017 à hauteur de 12 hl AP/ha.

Ce rendement répond à la forte demande des marchés, avec des expéditions de Cognac qui poursuivent leur croissance (+ 6,3 % en volume sur l'année mobile arrêtée 31 mars 2017 [1]). Au total, ce sont ainsi plus de 182 millions de bouteilles qui ont été expédiées au 31 mars 2017, pour un chiffre d'affaires de près de 2,9 milliards d'euros départ Cognac.

Le rendement 2017 fera l'objet d'une validation du CRINAO [2]. Il devra ensuite être définitivement entériné et publié par arrêté interministériel.

Un rendement en adéquation avec le Business Plan Cognac

Issu d'une réflexion commune et partagée, le Business Plan correspond à la vision d'avenir des deux familles Viticulture et Négoce pour leur filière et permet de favoriser un développement maîtrisé sur le long terme.

Le pilotage de cet outil par les professionnels, au sein de leur interprofession, a permis de mener une discussion collective sur son évolution.

Piloté au travers d'indicateurs (liés aux prévisions de demande, de production et de stocks), il permet de suivre les évolutions et de donner les bonnes orientations au développement de la filière.

Une mobilisation de l'interprofession qui se poursuit pour

accompagner la viticulture suite à l'épisode de gel des 27 et 28 avril 2017

L'épisode de gel des 27 et 28 avril 2017 n'est pas pris en compte dans la détermination du rendement annuel Cognac 2017, mais fera partie des éléments utilisés pour le calcul du rendement en 2018.

La filière reste par ailleurs mobilisée pour obtenir le déploiement de l'ensemble des mesures qui permettront d'accompagner les viticulteurs dans la gestion de cet aléa.

Notes

[1] Le 31 mars est le « point de passage » annuel du Business Plan, soit la date à laquelle les prévisions du Business Plan sont comparées aux données réellement constatées

[2] Comité Régional de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité